



2013-2014

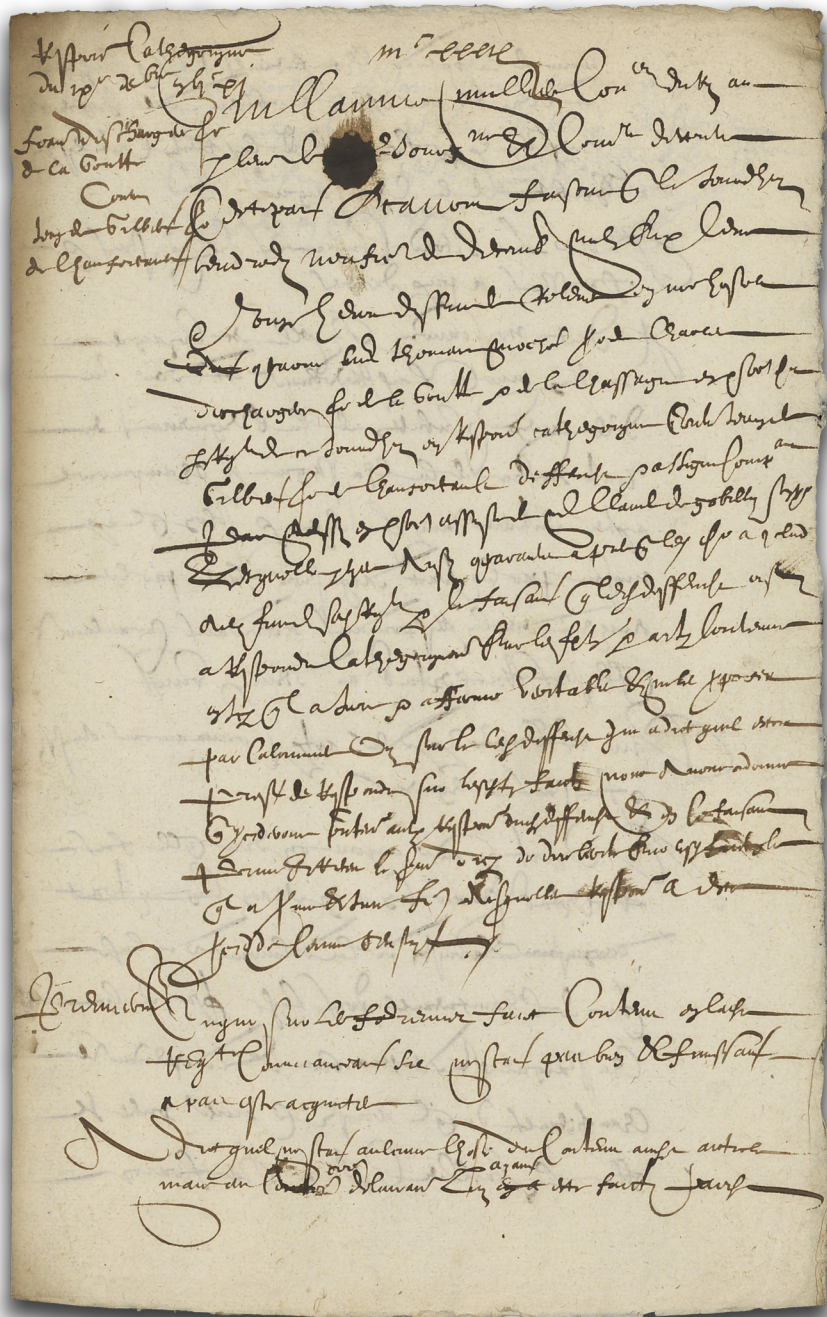
Lecture de documents anciens

Confirmé

Document étudié n°11

1611, 9 décembre. — Parlement de Bourgogne.

Procès verbal dressé par la grande chambre du Parlement de Bourgogne, pour enregistrer la réponse catégorique apportée par Jean de Gilbert, dans le procès qui l'oppose à Charles Deschargères.



Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



2013-2014

Confirmé

Document étudié n°11

Lecture de documents anciens

[Dans la marge :]
Responce cathegoricque
du IXe decembre MVICXI
François Deschargere sieur
De la Goutte
Contre
Jean de Gilbert sieur
de Chanfortault

[Marge haute :]
IIIIIC XXXIX

Guillaume Milliere, conseiller du Roy au
Parlement de Bourgogne & commissaire deputé
Ceste part. Sçavoir faisons que le jourd'huy
Vendredy neufviesme de decembre mil six cens
Et unze, heure dissieme de relevée, en notre hostel,
A comparu led. Thomas Mochel, procureur de Charles
Deschargeres, sieur de la Goutte et de la Chassagne en personne demandeur
Par requête de ce jourd'huy en responce cathegoricque contre Jean de
Gilbert, sieur de Chanfortault, deffendeur et assigné comparant
Par ... en personne et assisté de Maître Claude de Gobilly son procureur.
Lesquelles parties, ausdits [noms] comparante, après que ledit demandeur a
conclud
A ... sadite requete par ... faisant que ledit deffendeur ...
A respondu cathegoricquement sur le faitz et articles contenus
En ... qu'il a juré et affermé veritable & m'eut proposer
Par calomnie ? oy sur ledit deffault qui a dict qu'il estoit
Prest de respondre sur lesditz faitz, nous avons ordonné
Que procederons presentement aux responses dudit deffendeur & en ce faisant
Prins et receu le serment d'icy dire verité sur lesdits faitz et
Qu'il a promis & juré fere, ausquelles responses a esté
Proceddé comme s'ensuyt :

Premierement. Enquis sur le premier faitz contenu en ladite
Requete commençant « s'il n'estait pas bien » & finissant
« a pas esté acqueté » :
A dict qu'il n'estait aulcune chose du contenu audit article
Mais au ... declarant luy ayant esté faitz pardevant

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr

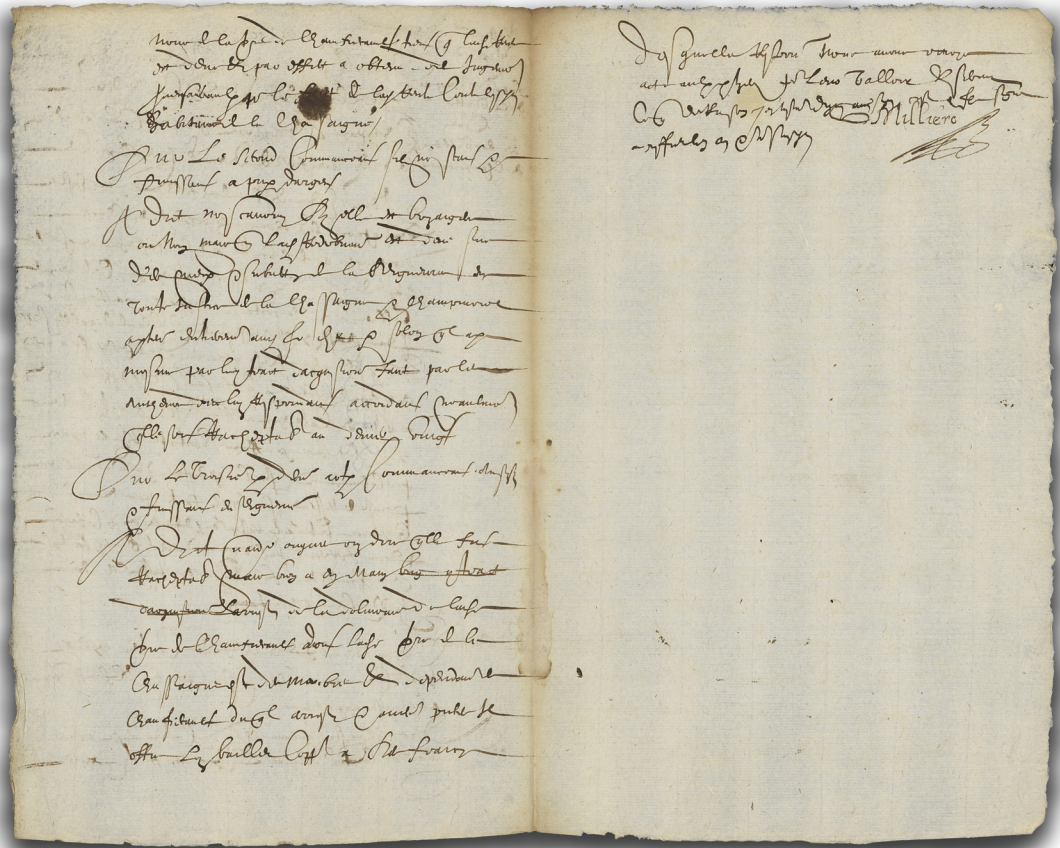


2013-2014

Confirmé

Document étudié n°11

Lecture de documents anciens



[f. 1v]B II 29/14-02

Nous de la part de Chanfortault, tient que ladite rente Est deue & par effet a obtenu ?? jugement Pro... par le fait de ladite rente contre lesdits Habitants de la Chassigne.

Sur le second commençant « s'il n'estait » et Finissant « a prix d'argent » :
A dict ne sçavoir sy elle est ???
Ou nom ... ladite retribution est deue sur d... meix et subiectz de la seigneurie en toute justice de la Chassigne et Champ..riol appartenant entierement audit sieur demandeur et selon qu'il ap.. m... par le contrat d'acquisition fait par les auteurs de luy respondant, accordant neantmoins qu'elle soit racheptable au denier vingt.

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



2013-2014

Confirmé

Document étudié n°11

Sur le troisieme et dernier article commençant « Ausdit sieur »
Et finissant « en seigneurie »
A dict n'avoir oncques ouy dire qu'elle fut
Racheptable mais bien a en main
L'arrest de la delivrance de ladicte
Terre de Chamfretault a... ladite terre de la
Chassaigne M & dependance
Chanfretault, duquel arrest et autre piece il
Offre luy bailler coppie fr...

[f. 2]
Desquelles responses nous avons octroyé
Acte aux parties pour leur valloir & servir
Ce que de raison, et ... Dijon signé et fait signer

[Signature :] G. Milliere

Glossaire

- Réponses catégoriques : réponses pertinentes et précises que l'on fait sur les faits et les objections qu'on nous propose.
- Denier vingt = $1/20e = 5\%$